

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 23 JANVIER 2003 À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**17 h COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**
Objet de la réunion : Questions de litige, de propriété et de personnel

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

PRÉSENTATIONS

4. Élaboration de la vision 2003 - Priorités stratégiques du Conseil
- Conseiller Ron Dupuis, président, comité du document Élaboration de la vision 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (PRÉSENTATION DE DIAPPOSITIVES)
5. Aperçu du budget de 2003. Conseiller Callaghan
(PRÉSENTATION DE DIAPPOSITIVES)

Les documents portant sur le budget seront distribués lors de la réunion. Commentaires du président du Comité des finances (Conseiller Callaghan).

Présentation du budget: M. Mieto, administrateur en chef

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS : 22 JANVIER 2003

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION : 21 JANVIER 2003

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-10 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 43, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M.1-10

- C-2 Rapport n° 11, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 22 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

- C-3 Report No. 11, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 21 janvier 2003.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 14 janvier 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M.11
- C-5 Rapport n° 1, Procès-verbal sur la réunion du Comité plénier, Élaboration de la vision du 15 janvier 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-6 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet du Fonds de réinvestissement collectif 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-7 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 16 janvier 2003, au sujet du plan de stratégie de développement économique - Imputation sur les fonds propres.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-8 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 14 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet du règlement des intérêts et de l'émission d'actions privilégiées de catégorie A des Services publics du Grand Sudbury Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2003-21F}
- C-9 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet du fonds de réserve de dons des Services policiers du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2003-20F}
- C-10 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 14 janvier 2003, au sujet d'un accord de transport en commun.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR LE RÈGLEMENT 2003-19A}

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

- 2002-326A 3^e ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE UNE PARTIE DU CHEMIN DIXON, AU SUD DU CHEMIN RAMSEY LAKE, CONTIGU AU LOT 15, PLAN M-126
Réunion du Comité de planification du 22 janvier 2003
- 2003-11A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2003
- 2003-12 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉVITER DE CONSIDÉRER CERTAINES PARTIES DU PLAN 18-S COMME PLAN DE LOTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LE PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.
(Ce règlement permet que certains lots ne soient pas visés par la Loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit de propriétés actuellement détenues par la Ville du Grand Sudbury et qui doivent être transférées à Ron Lanthier et à Robert Charette, dans le cadre d'un arrangement convenu par le Conseil, conformément au règlement 2002-137.)
- 2003-13A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACCORD NORTHERN INTAKE SCREENING UNIT AGREEMENT AVEC LE CONSEIL ADMINISTRATIF DES SERVICES DU DISTRICT ALGOMA.
Résolution 2002-18 du Conseil
- 2003-14A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.
(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi en matière de propriété privée)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (SUITE)

- 2003-15A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-38A POUR
DÉLÉGUER DES POUVOIRS PRÉCIS À DES
FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX, AFIN QU'ILS
PUISSENT S'OCCUPER DE CERTAINES QUESTIONS
AU NOM DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Résolution 2003-10 du Conseil

(Le règlement 2001-38A autorise le directeur général des Travaux publics à mettre en application les accords Adoptez une route. Cette modification permet d'inclure les nouveaux programmes Adoptez un récipient et Adoptez un endroit, ainsi que d'autres programmes semblables.)

- 2003-16A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UN ACCORD DE CONSULTATION
AVEC MERIDIAN PLANNING CONSULTANTS INC.
POUR LA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU PLAN
OFFICIEL.

Réunion du Comité de planification du 21 janvier 2003

- 2003-17F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR APPROUVER LE FINANCEMENT
D'ORGANISMES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME
NATIONAL D'AFFECTATION DE PRESTATIONS POUR
ENFANTS.

Réunion du Comité des priorités du 22 janvier 2003

- 2003-18F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À LA CROIX-
ROUGE CANADIENNE EN PRÉVISION D'ALERTE
MÉTÉO CONCERNANT DE TRÈS GRANDS FROIDS.

Réunion du Comité des priorités du 22 janvier 2003

- 2003-19A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UN ACCORD QUI PRÉVOIT LA
FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN
LE LONG DE LA ROUTE MUNICIPALE 15.

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 14 janvier 2003.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-20F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-287F, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR ÉTABLIR ET MAINTENIR DES RÉSERVES, DES FONDS DE RÉSERVE ET DES FONDS DE FIDUCIE.

Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 janvier 2003.

- 2003-21F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LES SERVICES PUBLICS DU GRAND SUDBURY INC. POUR LE RACHAT D'ACTIONS.

Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 14 janvier 2003.

- 2003-22 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION ET FERMER L'ALLÉE RAPHAEL.

Réunion du Comité de planification du 21 janvier 2003

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-11 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 janvier 2003 au sujet des taux de 2003 - Impôt sur les lotissements.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 10 janvier 2003 au sujet des règlements 87-340 et 87-341 en vertu desquels un propriétaire est tenu de faire relier sa propriété aux réseaux d'eau potable et d'égoûts.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 15 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet de transmission automatique/génératrices en parallèle - Usine de traitement d'eau de Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 janvier 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la biorestauration des sols - Environmental Management Solutions (EMS) Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2003-01-17

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL